



CR Assemblée Générale Extraordinaire

Lundi 15 décembre à 17h30

Ordre du jour

- Retour sur les premières actions du syndicat.
- Adoption du Règlement Intérieur
- Élection des Responsables de l'écoute
- Réflexion sur les lignes directrices et politique de l'association
- Futur·es travaux et actions du syndicat

Compte rendu de la réunion

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est déroulée sur les 3 campus de Gif, Rennes et Metz ainsi qu'en visioconférence. Elle a été conduite depuis Gif par Cécile Devienne, présidente du syndicat et a réuni 22 syndiqué·es et 5 personnes non-adhérentes.

1. Retour sur les premières actions du syndicat

Depuis la rentrée et la création officielle du syndicat, plusieurs actions ont été menées sur plusieurs plans :

Sur la mise à disposition de ressources pour tous les :

- Présentation de l'état d'avancement du site internet du syndicat (<https://syndicat-cri.cs-campus.fr/>)
- Le BDE va travailler dans le cadre d'un électif associatif à la création d'un ChatBox à des fins similaires. Nous les avons recontacté·es et attendons une réponse pour éventuellement mutualiser ce travail.

Sur l'ambition de politisation des étudiant·es :

- Le syndicat a présenté une liste au CA/CE intitulée « Campus Solidaires » et a obtenu 2 élus au CA et 1 élue au CE. La liste s'est entre-autre engagée conjointement avec le syndicat à mettre les étudiant·es au cœur des discussions en convoquant régulièrement des réunions d'informations/débats en amont des différents conseils.
- Le syndicat soutient également la programmation des Midis Militants. Il s'agit d'un événement hebdo le lundi et le jeudi qui permet de laisser libre cours aux discussions selon un ordre fixé au jour le jour. La discussion est en cours pour

adapter ce format aux autres campus de Rennes et Metz.

Préservation des droits des étudiant·es

- Depuis la rentrée, un groupe de travail tente de faire la lumière sur les pratiques de Césal notamment concernant les loyers pour s'assurer de la validité légale des pratiques récentes (diminution du loyer couvert par la CAF menée conjointement avec une augmentation des charge fixe non couverte, loyer demandé pour le mois d'août, baisse de la qualité du service...)

Le syndicat s'est aussi ouvert sur l'extérieur pour trouver des synergies

- Avec des associations de l'école dont le BDE, le BDI ou l'AdR pour travailler respectivement sur la simplification de l'accès à des ressources essentielles, la défense des droits des étudiant·es étranger·ères qui pourraient se voir privé·es d'APL ou encore les investigations sur Césal
- Avec les collectifs et associations militant·es pour discuter de la préservation des droits des étudiant·es (MMerci, Collectif Hors de Nos Ecoles, Collectif Palestine...)
- Avec les syndicats personnels de la CGT et de la CFDT pour travailler à une plus étroite collaboration notamment dans les instances dirigeantes de l'école.

2. Adoption du Règlement Intérieur

Un parcours de la version finale proposée par le groupe de travail en charge du Règlement intérieur a été fait.

Quelques éléments ont fait l'objet de débats et ont finalement été amendés, à savoir :

- Proposition d'ajouter un point pour mentionner les liens entre la liste Campus Solidaires et le syndicat et leurs engagements
- Suggestion de ne pas répéter des énumérations de discriminations mais de plutôt garder la définition proposée dans le glossaire en la détaillant
- Questionnement sur la portée et les mesures concrètes pouvant être mises en place pour favoriser l'inclusion de tous les étudiants dans les réunions (tant pour la capacité à participer avec un choix d'horaire adapté que pendant les réunions)
- Longue discussion sur le rôle, le nom, la portée et les missions des responsables de l'écoute. Tant sur le plan légal, que sur la prise en charge effective et adaptée de la parole des victimes

Le Règlement Intérieur aura finalement été adopté, et l'amendement proposé dans les statuts de l'association pour en tenir compte a été approuvé dans la foulée. Ce qui marque l'adoption du Règlement Intérieur du syndicat qui s'applique désormais à tous les membres.

3. Élection des Responsables de l'écoute

A la suite de la validation du Règlement Intérieur et conformément à son contenu, des élections se sont tenues pour élire les 4 responsables de l'écoute.

Iels ont successivement pris de parole pour se présenter personnellement et présenter leurs motivations respectives.

A la suite d'un vote par jugement majoritaire, 4 membres du syndicat ont été élu·es et seront donc référent·es en matière de prise en charge de la parole de témoins ou de victime. Il s'agit de Lucie PEYROT, Yann CHAUVARD, Joachim GROUSSON et Adrien MARLY.

4. Réflexion sur les lignes directrices et politique du syndicat

Pour rappel, une réunion se tiendra le mercredi 17 décembre entre 3 représentant·es du syndicat et la direction de CentraleSupélec en les personnes de son directeur et de sa directrice adjointe.

A ces fins, et pour donner un mandat aux représentant·es du syndicat, un groupe de travail a réalisé un état des lieux des revendications que pourrait porter le CRI. Les motions préalablement rédigées ont ainsi été débattues, amendées puis soumises au vote pour les approuver ou non.

Parmi les points qui auront été discutés :

- Qu'en est-il du droit à manifester ? C'est un droit complexe pour les étudiant·es, notamment au regard de l'absence de droit de grève réservé aux travailleur·ses
- Proposition faite de répondre publiquement par mail au mail de Soubeyran après la réunion qui aura lieu mercredi
- Modification de la motion 1.3 : sujet de la violence verbale, de demander que ne soit pas mis sur le même plan les différentes « violences ».
- Retours de Gustave sur la réunion de formation des élu·es qui a eu lieu :
 - Les documents confidentiels sont ceux qui sont explicitement marqués comme tels. Les sujets peuvent être abordés mais sans présenter les documents tels quels
- Proposition de garder les motions concernant le CA/CE pour plus tard
 - Au regard du passif de la direction et du travail de prédécesseur·ices, cette stratégie a peu de chance de porter de réels fruits

- Discussion sur le fait ou non de demander un statut privilégié au regard de l'admin
- Discussion sur le droit de retrait des étudiant·es : doit-on demander aux étudiant·es de motiver leur décision ? Non, la logique en premier lieu ne devrait pas être de forcer les étudiant·es à assister à des événements où les entreprises payent pour toucher des étudiant·es.
- Demande à Soubeyran pour la privatisation des bâtiments (information nouvelle portée à notre connaissance)

5. Futur·es travaux et actions du syndicat

Dans les prochains mois, plusieurs événements importants vont être organisés dont la fête du CRI au cours du mois de Mars. Les projets en cours vont également se poursuivre avec un fort enjeu de recrutement parmi les promotions P26 et plus.